

REVISION DU SCOT DE LA GREG
WEBINAIRE DES ACTEURS
21 NOVEMBRE 2025

Date : 21.11.2025

Auteurs / contributeurs : EP SCoT

Diffusion : participants et inscrits

Listes des participants ou inscrits :

NOM - PRENOM	FONCTION	STRUCTURE
BALAGUIER - MUSSAT Marie	Chargée de mission	UNICEM - AURA
BERLIOZ Margaux	Responsable développement	Lidl
BEROUD Nicolas	Directeur adjoint	Agence Grenoble Alpes
BILLES Sylvie	Directrice de projets aménagement-économie	CAPV
BITEAU Robin	Chef de projet	Territoire d'industrie Sud Isère
BODIGLIO Philippe		FNE38
BOUCHEREZ Anne	Administratrice	Paysage de France
BOURET Olivier	Membre du Comité écologique Voiron-Chartreuse	Pic Vert
BRUNERIE Marie-Laure	Adjointe à la cheffe de service	DDT38
CAMPOY Aurélie	Secrétaire Générale/animatrice	CLE Drac -Romanche
CARRIERE Anaïs	Doctorante en science politique	INRAE
CHRISTIAN Bertrand		Conseil de développement Le Grésivaudan
COLLAR Jacqueline	Administratrice	Association SERA
COLLEU Philippe	Directeur du développement	Pluralis
CONVERSO Bertrand	Président	FBTP
DAON Vincent	Directeur foncier et habitat	Grenoble Alpes Métropole
DEFAY Isabelle	Administratrice	Association SERA
DEMAREUIL Alexandre	Directeur régional développement	Aldi
DEPRAZ Delphine	Chargée de mission logistique urbaine	Grenoble Alpes Métropole
DEROBERT Delphine <i>Excusée</i>	Cheffe de projet planification énergétique	Grenoble Alpes Métropole
DOIUDONNAT Mathilde	Chargée de mission aménagement et territoire 38	Conseil régional AURA
DOUSSIER Max	Responsable de développement	Système U
DUBOIS Philippe	Co-président	FNE38
EILERS Ingeborg		CEVC
FAYOLLE Anaëlle	Chargée de mission	Communes forestières AURA
FILIPUTTI Geneviève	Administratrice	Paysage de France
FLORES-RAMIREZ Gildred	Responsable développement	Aldi
FROSSARD Clément	Chargé de mission prospective	Grenoble Alpes Métropole
GEORGES Emmanuelle <i>Excusée</i>	Chercheuse en économie territoriale	INRAE
GIRAUD Catherine	Présidente territoriale	LPO
GONZALEZ Juliana	Cheffe de projet	SMMAG

GOUIN Sophie	Responsable du service Montagne - Tourisme	CCLG
GUERRA Alexandre	Délégué Territorial Isère	GRDF
HIRIGOYEN Pierre	Chargé de mission mobilités et projets transverses	CC Le Grésivaudan
KOUKLEVSKY Marie	Chargée de mission urbanisme	PNR Vercors
LAÏLY Cyril	Directeur	Agence Grenoble Alpes
LADRY Delphine	Responsable service commerce et artisanat	GAM
LAUBRY Nicolas	Directeur Super U Biviers	Coopérative U
LEMONNIER Olivier	Responsable service aménagement et transition énergétique	PNR Vercors
MASSON Etienne	Directeur	AGEDEN
MERLE Pierre	Chargé de mission en urbanisme	CAUE de l'Isère
NOBEL Delphine	Chargée de développement	Système U
REMY Vincent <i>Excusé</i>	Directeur général	EPFL Dauphiné
RODAMEL Florian	Chargé de mission trame verte et bleue	Fédération de chasse 38
TATUR Dominique	Membre du bureau	CIVIPOL
THONON Daniel	Bénévole	LPO
VALTAT Roger <i>Excusé</i>	Vice-Président	SCoT
VIGNERON Sylvie	Coordonnatrice de politique de montagne	ANCT
VILLARD Cécile	Chargée d'études	CCI Grenoble
VINCENT Benjamin	Responsable développement immobilier	LIDL

Le Président de l'EP SCoT, Joël GULLON, a introduit la réunion en informant du stade d'avancée de la révision du SCoT et rappelé la tenue des séminaires organisés avec les acteurs du territoire, au printemps 2025. En trois points successifs, il a présenté avec Benoît PARENT, directeur, l'état des réflexions partagées par le Comité syndical et les EPCI de la Greg :

- Rappels sur le rôle du SCoT et le périmètre de la grande région de Grenoble ;
- Cheminement réalisé depuis la synthèse des séminaires du printemps ;
- Présentation du manifeste politique « Quel cap pour la grande région de Grenoble à 2050 ? »

Il a été rappelé le souhait des élus d'associer largement les acteurs tout au long de la procédure de révision. Les Conseils de développement des EPCI sont également associés, avec un premier rendez-vous spécifique organisé le 24 octobre 2025.

Sur la base de cette présentation, un échange a été proposé à l'ensemble des participants.

Les grands principes inscrits dans le Cap sont globalement reconnus par les participants ayant pris la parole, à la fois en tant qu'impératifs et en tant que nouveauté dans la manière d'aborder la planification territoriale.

Les échanges se sont structurés autour de deux points :

1. Le rôle du SCoT dans la mise en œuvre de ces grands principes,
2. Les améliorations à apporter aux objectifs affichés dans les 3 axes stratégiques.

1. Le rôle du SCoT : pilote ou coordinateur ?

C'est sur le fondement de la notion d'habitabilité ainsi que sur la priorité donnée à la santé humaine et des écosystèmes, que les interventions ont plus particulièrement invité à donner un rôle de pilote au SCoT, pour conduire vers un changement de modèle. Le réchauffement climatique y a été le premier facteur mis en avant : l'intensité particulière du réchauffement sur le département ainsi que les territoires de montagne font de l'adaptation une question de santé publique et plus seulement de confort. Localement, les arbitrages à venir peuvent s'avérer difficiles, ce qui invite selon les participants à montrer une ambition forte et des objectifs précis dans le SCoT, pour le doter d'un effet d'entraînement. En ce sens, l'enjeu d'atténuation de la contribution de la Greg au changement climatique a été jugé insuffisamment mis en avant à ce stade et il a été rappelé l'importance de réaffirmer l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Le second facteur mis en avant est celui de la démographie, combinant à la fois un vieillissement de la population (avec des besoins spécifiques), la décohabitation des ménages et une réduction à terme du nombre d'habitants. Les conséquences de cette évolution sur l'offre en logements conduit notamment à trouver un nouveau modèle économique pour répondre aux besoins de logement social, dont la production, qui s'appuyait sur la production privée, se verra à l'avenir décorrélée de la demande de logements globale. L'enjeu de réinvestissement du parc existant est également jugé décisif, autant pour répondre aux impératifs de sobriété foncière que pour se donner la capacité de développer la nature en ville, paramètre important de l'adaptation des centres urbains au changement climatique et d'acceptation sociale de la densité. En ce sens, une ambition forte du SCoT est attendue en la matière, pour inciter à l'innovation et à la coopération des acteurs publics et privés.

Dans l'objectif d'améliorer la mobilisation des territoires autour des enjeux portés par le SCoT, il a été suggéré à l'EP SCoT de construire un récit commun, fondé sur l'histoire et la géographie de la Greg. Par ailleurs, la reconnaissance des spécificités qui caractérisent les différents territoires est également pointée comme une condition d'avancée collective, avec la nécessité de nouvelles formes de solidarités et de coopérations à mettre en place. Le Président a notamment rappelé l'importance de permettre aux EPCI de développer leurs propres modes d'action, en positionnant le SCoT en coordinateur.

2. Les améliorations à apporter aux objectifs stratégiques

Plusieurs remarques ont soulevé la nécessité d'articuler entre eux les objectifs stratégiques, afin d'assurer la transversalité du document. Une même thématique peut ainsi être abordée différemment selon l'enjeu considéré et appeler des arbitrages suivant les ambitions inscrites dans le manifeste politique. Il a été exprimé le regret à plusieurs reprises que la formulation des objectifs reste encore un peu générale alors qu'ils recouvrent des enjeux forts, voire novateurs dans un document de planification territoriale.

Par ailleurs, un certain nombre de sujets ont fait l'objet de demandes de compléments ou de meilleure visibilité dans le Cap :

- La protection de l'atmosphère, dont les ressorts concernent à la fois les mobilités, le logement, le cadre de vie, etc ;
- La logistique sous l'angle de sa contribution à des mobilités moins carbonées, et pas seulement sous l'angle de son impact foncier ;
- Les mobilités alternatives à l'usage de la voiture, jusqu'à défendre l'idée d'un moratoire sur les nouveaux aménagements routiers ;

- Les enjeux de biodiversité au-delà des services rendus, les conditions de la vie sur terre concernant l'ensemble des espèces vivantes ;
- L'intérêt de travailler à la répartition territoriale des formations et de l'offre en logements étudiants, pour réduire la tension sur le logement métropolitain et pour améliorer le niveau de formation des jeunes de l'ensemble du territoire.

La question de l'usage des sols a plus particulièrement donné lieu à des échanges. La loi invite désormais les SCoT à prendre en compte la qualité des sols et leur fonctionnalité écologique, dans l'objectif de localiser le développement et de mettre en œuvre une stratégie de renaturation ; il s'agit d'une nouvelle mission, pour laquelle des études importantes sont nécessaires et sur laquelle les élus du SCoT n'ont pas encore arrêté l'ambition à avoir. La question de la renaturation constitue l'un des volets de la reconversion des espaces aménagés.

Derrière l'usage des sols, les participants au webinaire ont interrogé la capacité du SCoT à intervenir sur les filières économiques et, en particulier, agricoles, relevant que les choix opérés en la matière ont un impact sur le fonctionnement du territoire, sur la qualité de l'environnement et des paysages, voire sur la santé humaine à travers l'alimentation, par exemple. Il a été rappelé que le SCoT contribuait à localiser le développement de manière préférentielle mais sans intervention possible sur les choix économiques (ex : type cultures).

En conclusion, Joël GULLON a insisté sur la première étape que constitue le document présenté, qui donne lieu à des compléments au sein des EPCI au cours de l'automne. Il constitue une première base pour le futur Projet d'aménagement stratégique (PAS) élaboré par les élus du prochain mandat. L'enjeu du travail réalisé était d'identifier et d'expliciter les convergences entre les 7 territoires de la Greg, dont les préoccupations peuvent parfois apparaître différentes. Les solutions et les objectifs précis seront travaillés ultérieurement dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), sur la base d'un diagnostic plus complet que les éléments mise en évidence lors du bilan du SCoT en 2024. La prochaine étape sera le débat en Comité syndical sur une version consolidée du Cap, le 4 février 2026, pour permettre de faire de la révision du SCoT un sujet moteur du prochain mandat. Enfin, il a réaffirmé l'importance de l'implication des acteurs, des associations et des Conseils de développement pour accompagner les élus sur les nouveaux sujets et les étapes progressives à franchir vers un changement de modèle.